

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-11

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Date de la convocation		
13/02/2018		
Date de l'affichage		
13/02/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU  
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

**Absents excusés :**

Mme Marianne SARTHOU  
MM. Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU CAPTAGE D'EAU POTABLE ET A SA PROTECTION POUR ALIMENTER LE REFUGE WALLON-MARCADAU A CAUTERETS**

Dans le cadre du projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets, Monsieur le Président rappelle qu'il est envisagé de capter une nouvelle source, l'alimentation actuelle par une prise d'eau directe sur le fil d'eau d'un torrent situé au Nord du refuge ne répondant plus au besoin en eau du refuge notamment en période estivale, ni en débit ni en qualité.

Après recensement et analyse multicritères (débit, qualité, modalités de captage et d'acheminement) des diverses sources situées dans l'environnement du refuge par le bureau CETRA mandaté pour cette mission, la solution optimale retenue consisterait à réaliser le captage d'une nouvelle source située en contrebas du Port du Marcadau, au fond du plateau du Loubosso à 2,3km environ du refuge. Cette source a fait l'objet d'un suivi de débit sur une année entière et d'une analyse physico-chimique pour en connaître les qualités.

Suite à ces études préalables, un hydrogéologue agréé nommé par l'agence de santé a émis un avis favorable sur le captage de cette source et a proposé des périmètres de protection accompagnés de servitudes à créer pour protéger la qualité de la ressource

Monsieur le Président indique la procédure à suivre pour aboutir à l'autorisation de captage, en particulier le déroulement d'une enquête d'utilité publique,

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- **de demander** l'ouverture d'une enquête publique pour la réalisation du captage d'une nouvelle source et pour sa protection, située sous le Port du Marcadau au fond du plateau du Loubosso, à environ 2,3km du refuge Wallon-Marcadau, pour les besoins liés au projet de restructuration-réhabilitation du refuge,
- **de prendre l'engagement :**
  - o de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection et de réaliser les travaux nécessaires,

- d'inscrire au budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien d'exploitation et de surveillance du captage et des périmètres de protection.

– **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

